

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 11 juin 2018

3 Affectation du résultat 2017

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOUADDI, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. DEME

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mmes SAVAS, SOKOLONSKI 2

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le compte administratif dresse les résultats de l'exécution budgétaire 2017. Il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement afin de financer la section d'investissement au minima à hauteur du besoin de financement dégagé.

Lors du vote du budget primitif 2018, les résultats repris par anticipation, sur le budget principal sont conformes aux résultats constatés au compte administratif 2017.

Il y a lieu, désormais, d'affecter ces résultats définitivement.

- Le résultat 2017 de la section de fonctionnement à affecter s'élève à : 6 266 215,90 €
- Le résultat 2017 de la section d'investissement s'élève à : -4 902 964,28 €
- Le besoin de financement après constatation des restes à réaliser s'élève à : 2 362 882,53 €

Les crédits portés au budget primitif 2018, prévoient une affectation de ce résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 2 362 882,53 €
- Excédent reporté section de fonctionnement (R002) : 3 903 333,37 €
- Déficit reporté section d'investissement (D001) : 4 902 964,28 €

Il est proposé une affectation des résultats, conformément aux prévisions budgétaires.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 24 Contre : 12 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2017, pour le budget principal, selon la proposition figurant au rapport de présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02.07.18

et publication ou notification le 02.07.18

affiché le 26.06.18

CREIL, le 02.07.2018



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE